

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



GARD

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 270 22 00007, déposée par la société URBA 389 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWC sur la commune de SAINT-JEAN-DU-PIN

Par arrêté n° 30-2024-02-20-00004 du 20/02/2024, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Philippe GRAILHE, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 370 avenue Jean Rampon 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 18 mars 2024 au mercredi 17 avril 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

- en mairie, sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf le jeudi après-midi)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 07 octobre 2023. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par la société URBA 389 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie

- par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - 370 avenue Jean Rampon - 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN)

- par courriel, à l'adresse suivante: phv-sjpin@gmail.com

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- lundi 18 mars 2024 de 8h00 à 12h00
- mardi 02 avril 2024 de 8h00 à 12h00
- mercredi 17 avril 2024 de 13h30 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-JEAN-DU-PIN et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Romain POUBEAU
URBA 389
75 Allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER cedex 02
tel : 04 30 05 22 73
mail : poubeau.romain@urbasolar.com

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

202408296

Vie des sociétés



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L.D.D.S
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 64 Impasse du Vallon 30210 VERS-PONT-DU-GARD
RCS NÎMES 895 082 329

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 290 Avenue du Général de Gaulle 30390 ARAMON à compter du 30/01/2024. Modification au RCS de NÎMES.

202408333



DISSOLUTION

HUNI
SASU au capital de 2000 €
Siège social : 6 Chemin Alfred Vieillot 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON
RCS NÎMES 851 183 111

Par décision de l'associé Unique du 31/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023, il a été nommé liquidateur(s) M HUDAULT Nicolas demeurant au 6 Chemin Alfred Vieillot 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NÎMES.

202408352



HÉRAULT

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIÉRAINE (SERM)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 46280016000204

Ville : Montpellier

Code Postal : 34960

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_qnugqitw7r

Identifiant interne de la consultation : 3300 S24.01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Barbara Temime

Adresse mail du contact : Barbara.Temime@serm-montpellier.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

- conditions / moyens de preuve : Cf. au Règlement de consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Cf. au Règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de

preuve : Cf. au Règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 07 mars 2024 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 60%, Prix de la prestation

30 %, Méthodologie autour des enjeux environnementaux 10%. Cf. sous-critères détaillés dans l'article 5.1 du règlement de consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de contrôle technique pour le suivi de la

réalisation du futur siège social du groupe Altémed dans le quartier de

la Mosson à Montpellier.

Code CPV principal

Descripteur principal : 71631300

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission de contrôle technique pour

le suivi de la réalisation du futur siège social du groupe Altémed dans

le quartier de la Mosson à Montpellier.

Lieu principal d'exécution du marché : Montpellier

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 14/02/2024

Mots clés: Contrôle technique

202408299

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

voilib

SARL en liquidation au capital de 1 000 €

Siège social : 31 pro jb marty

34200 SETE

R.C.S. MONTPELLIER 900058165

Par décision du 10/12/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de

liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Thierry

CALVET demeurant 31 pro jb marty, 34200 SETE, donné à ce dernier

quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à

compter du 10/12/2023.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal

de Commerce de MONTPELLIER.

202408363



HÉRAULT

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Société d'Aménagement de Montpellier

Méditerranée Métropole (SA3M)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 52113071600017

Ville : Montpellier

Code Postal : 34960

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_WBBMkQWG6V

Identifiant interne de la consultation : 202402973 S24.03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément

disponibles : Non

Nom du contact : Rizlane APPASAMY

Adresse mail du contact : Rizlane.appasamy@serm-montpellier.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de

preuve : Cf. au Règlement de consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Cf. au Règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de

preuve : Cf. au Règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12 mars 2024 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse

choisie en fonction des critères suivants pondérés :

Valeur technique : 60%,

Prix de la prestation 30 %,

Méthodologie autour des enjeux environnementaux 10%. Cf. sous-

critères détaillés dans l'article 5.1 du règlement de consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démarche

de développement durable et prestations de services connexes, pour

la réalisation d'un bâtiment Totem sur le site de l'Agropolis Museum de

Montpellier

Code CPV principal

Descripteur principal : 71313000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour

la démarche de développement durable et prestations de services

connexes, pour la réalisation d'un bâtiment Totem sur le site de

l'Agropolis Museum de Montpellier.

Lieu principal d'exécution du marché : Montpellier

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Une visite facultative sur site est

programmée (cf. détails à l'article 2.8 du règlement de consultation).Le

marché prévoit une tranche ferme et quatre tranches optionnelles (cf.

détails à l'article 1.2 du règlement de consultation).

Date d'envoi du présent avis : 14/02/2024

Mots clés: Assistance à maîtrise d'ouvrage

202408363

GARD

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU GRAU DU ROI, L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) ET LA MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'ANCIEN PHARE DU GRAU DU ROI

1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) du Grau du Roi, l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP) et la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) de l'ancien phare du Grau du Roi. Cette enquête publique aura lieu du Lundi 26 Février 2024 à 09h00 au Mercredi 27 Mars 2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs sous la responsabilité du Maire, M. Robert CRAUSTE.

La révision générale du PLU du Grau du Roi a notamment pour objectif de :

- Maîtriser le développement démographique en prenant en considération les objectifs prévus par le SCOT Sud Gard, la capacité d'accueil du territoire, la capacité des équipements publics existants et futurs et tendre vers le rééquilibrage des tranches d'âges de la population pour diversifier les flux entrants ;
- Intégrer une réflexion globale afin de définir les équilibres nécessaires en termes d'habitat, de déplacements, d'économie et d'environnement compte tenu des éléments de diagnostic et des évolutions enregistrées dans ces domaines ;
- Définir les axes de développement en concertation avec les communes membres de la communauté de communes Terre de Camargue ;
- Déterminer une vision de l'évolution de la ville quartier par quartier avec la préservation des spécificités de quartier (Boucanet, Port-Camargue) avec adaptation de la réglementation.

L'élaboration d'un RLP a notamment pour objectif de :

- Maîtriser l'implantation de la publicité, des enseignes et des préenseignes en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux en particulier dans le centre ancien du Grau du Roi et au niveau des entrées de ville ;
 - Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune en prescrivant des règles adaptées aux différents secteurs de la commune ;
 - Assurer une cohérence d'ensemble de la publicité pour améliorer la lecture du paysage urbain en particulier dans le centre ancien.
- La mise en place d'un périmètre délimité des abords a pour objectif d'adapter le périmètre de protection du monument historique en tenant compte des secteurs de moindre intérêt patrimonial vis-à-vis du monument (quartier de Port Royal) et à l'inverse de couvrir certains secteurs à forts enjeux (arènes, port).

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, le PLU et le RLP, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

Le PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvé par le conseil municipal et créé par arrêté du préfet de région.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes par décision n°E23000107/30 en date du 04 Décembre 2023.

4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre :

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment, pour le PLU et son évaluation environnementale, le règlement local de publicité et le périmètre délimité des abords, ainsi que les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consultés :

- En mairie du Grau du Roi, sise au 1, Place de la Libération auprès du service Administration Générale, sur support papier et sur un poste informatique, du 26 Février 2024 au 27 Mars 2024 les Lundis aux Jeudis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les Vendredis de 07h30 à 14h30, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : <https://ville-legrauduroi.fr>

5) Transmission des observations et propositions :

Les observations et propositions pourront être transmises, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par voie postale à : Mme la commissaire enquêteur – 1 Place de la Libération 30240 LE GRAU DU ROI ;
- Par e-mail à enquete-publique-5140@registre-dematerialise.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique ;
- Sur un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5140>.

« Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5140>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5140@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5140> et donc visibles par tous. »

6) Permanences du commissaire enquêteur :

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie du Grau du Roi :

- Lundi 26 Février 2024 de 09h à 12h,
- Samedi 09 Mars 2024 de 09h à 12h,
- Mardi 19 Mars 2024 de 16h à 19h,
- Mercredi 27 Mars 2024 de 14h à 17h.

Toute personne peut également s'adresser à Monsieur Philippe HOUNY, Mairie de Le Grau du Roi, Service Administration Générale 1, Place de la Libération - 30240 LE GRAU DU ROI - Tél : 04.66.73.94.63 Email : p.houny@ville-legrauduroi.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives au projet.

7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

202407972

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclaration de projet de la SAS « Compagnie des Salins du Midi et des salines de l'Est »
emportant mise en compatibilité n°1 du PLU d'AIGUES-MORTES**

En exécution de l'arrêté municipal n°522 du 17/09/2021 et de la délibération du Conseil Municipal n°2021-63/2.1/28.09 du 28 septembre 2021, il sera procédé à une enquête publique dans le cadre du projet de réorganisation de la zone touristique sur le site d'exploitation salinière.

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT, retraité de l'inspection du Trésor, a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur pour diriger l'enquête et recevoir les observations des intéressés à la mairie d'AIGUES-MORTES. L'enquête publique d'une durée consécutive de 32 jours se déroulera du 25 mars 2024 au 25 avril 2024 inclus.

- Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier papier et du dossier numérique sur un poste informatique, au service accueil de la population (RDC) de la mairie d'AIGUES-MORTES, place Saint Louis, aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique sera également possible directement sur le site internet de la ville : www.ville-aigues-mortes.fr aux rubriques suivantes : urbanisme – déclaration de projet

Le public pourra présenter ses observations et/ou propositions :

- en les signant sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à sa disposition aux lieux et horaires d'ouverture précisés ci-dessus,
 - en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur, lors de ses permanences indiquées ci-après,
 - en les adressant par voie postale à la mairie d'AIGUES-MORTES, Place Saint Louis – 30220 AIGUES-MORTES, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête (cachet de la poste faisant foi), ou par courrier électronique à l'adresse dédiée : enquetepublique.plusalins@ville-aigues-mortes.fr
- En application de l'article L123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre 1er du livre III du Code des Relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Monsieur le commissaire enquêteur assurera trois permanences pour recevoir le public, en salle du Conseil municipal, au 1er étage de la Mairie d'Aigues-Mortes – place Saint Louis, aux dates et horaires suivants :

- le lundi 25 mars 2024, de 9h à 12h,
- le mardi 9 avril 2024, de 9h à 12h,
- le jeudi 25 avril 2024, de 14h30 à 17h30.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire d'AIGUES-MORTES.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de : Mme Marie-Laure PICHAT- Directrice Générale Adjointe des Services (Mairie d'AIGUES-MORTES – Place Saint Louis – 30220 AIGUES-MORTES / Tél. : 04.66.73.90.90) ou de Mme Elody BOUDON – Cheffe de projet aménagement et stratégies de développement du territoire (Mairie d'AIGUES-MORTES – Place Saint Louis – 30220 AIGUES-MORTES / Tél. : 04.66.73.90.90).

- A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci seront, dès réception, mis à la disposition du public en mairie d'AIGUES-MORTES et publiés sur son site internet www.ville-aigues-mortes.fr aux rubriques suivantes : urbanisme – déclaration de projet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal d'AIGUES-MORTES.

202408367

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr
Devis sur demande

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
des territoires de Vaucluse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique inter-préfectorale à la demande d'autorisation environnementale relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, commune d'Avignon

Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement. Le projet est soumis à enquête publique selon les modalités prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

Par arrêté du 1er février 2024, il sera procédé pour le compte du Grand Avignon à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du 26 février 2024 à 9h00 au 27 mars 2024 à 16h30.

Les communes concernées sont :

- pour le département du Vaucluse, Avignon commune d'implantation ;
- pour le département du Gard, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon ;
- pour le département des Bouches-du-Rhône, Barbentane et Rognonas.

Cette enquête portera sur :

la demande d'autorisation environnementale relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, située sur la commune d'Avignon.

Au terme de la procédure, l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul RAVIER.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>,

en version papier ainsi que sur des postes informatiques gratuits dans les mairies concernées (Avignon, Barbentane, Rognonas, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles) ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Grand-Avignon.

Le public pourra formuler ses observations :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr (en précisant l'objet : demande d'AE relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, Avignon).
- sur support papier, dans les mairies d'Avignon (84), Barbentane, Rognonas (13), Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles (30), et au site du Grand-Avignon.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique à ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, dans les mairies sus-visées et au Grand-Avignon, aux jours et heures d'ouverture des mairies et de la communauté d'agglomération.

Ces observations seront consultables informatiquement par le public dès réception des registres sur le site internet de la préfecture, visé plus haut ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale aux adresses suivantes à :

- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.

Hôtel de Ville, Place de l'Horloge, 84000 AVIGNON.

- Grand-Avignon, 320 chemin des Meinajaries, BP 1259 AGROPARC 84000 AVIGNON

à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur siègera, afin de recevoir les observations du public, aux dates ci-après et pendant la tranche d'ouverture au public dans les mairies et agglomération en demi-journées :

Au Grand-Avignon :

le lundi 26 février 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

le mercredi 13 mars 2024 le matin de 9h00 à 12h00

Avignon (siège de l'enquête) :

le mercredi 06 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

le mercredi 27 mars le matin de 9h00 à 12h00

Rognonas :

le mardi 19 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Avignon, Rognonas, Barbentane, Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles et au Grand-Avignon et sur internet aux adresses suivantes :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

202408076

Vie des sociétés

DISSOLUTION

EXPERT-AGRICOL-SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 500,00 euros
Siège social : 36 rue Barbés
30300 BEAUCAIRE
N° 891 132 334 RCS NIMES

Le 31/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2024. M. Hicham BEL-ADEL demeurant c/ M. MILOUD - 36 rue barbés - 30300 BEAUCAIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société Mention sera faite au RCS de NIMES.

202408339